

Expéditeur: Michel Bastarache <mb@mbastarache.ca>
Date: 12 septembre 2014 09:11:56 UTC-3
Destinataire: "raymond.lanteigne@umoncton.ca" <raymond.lanteigne@umoncton.ca>
Cc: Michel Bastarache <mb@mbastarache.ca>
Objet: la direction de la Faculté de droit

Le 12 septembre 2014

M Raymond Lanteigne
Président du Conseil des gouverneurs
Université de Moncton

Monsieur Lanteigne,

Je vous écris aujourd'hui pour vous faire part de mes préoccupations concernant la nomination du prochain doyen de la Faculté de droit. J'ai appris que le Conseil des gouverneurs va se pencher sur cette question dans les prochains jours et sens le besoin de faire valoir mon point de vue comme personne intéressée à l'avenir de la Faculté.

Comme vous le savez, je suis professeur associé à la Faculté, y donne des séminaires, supervise une étudiante à la maîtrise, et collabore aux travaux de l'Observatoire des droits linguistiques. Je suis donc en contact assez souvent avec des professeurs et des étudiants. Je ne suis cependant pas au courant des affaires internes de la Faculté, et ne connais pas bien la majorité des professeurs. Plus précisément en rapport avec cette lettre, je tiens à dire que je ne connais pas bien les trois candidats dont il est question pour la succession au poste de doyen.

Ceci étant, j'ai lu la lettre ouverte du professeur Roy, et reçu par la suite des appels de quelques personnes me demandant mon point de vue sur la situation telle qu'elle se présente. Ces personnes se disent très préoccupées par la réputation de la Faculté et aussi par ce qu'ils font valoir être un climat tendu au sein de la Faculté, en tout cas un manque de consensus sur le processus de nomination et sur le résultat attendu. Elles me disent qu'aucun des trois candidats ne serait en mesure de créer la cohésion interne essentielle au développement de la Faculté. Il semble donc risqué d'agir trop vite en l'instance à leur point de vue.

Une des choses que me préoccupe est le fait qu'on m'a fait valoir que les critères d'embauche auraient été revus à la baisse de façon à élargir le bassin des personnes éligibles, et que de fait le candidat recommandé aurait été le bénéficiaire de cette décision. Je dis cela sous toutes réserves; tout ce que je sais était du oui-dire. Je veux cependant dire toute l'importance que j'attache aux normes qui vont assurer l'excellence de la Faculté et de son programme. Une petite faculté a toujours un défi à relever pour faire valoir que son programme rencontre les exigences des plus grandes, et de la profession en général, et elle ne peut se permettre de faux pas dans ce domaine. Je crois qu'il est absolument essentiel que le doyen rencontre les normes les plus exigeantes.

Vu la situation comme on me l'a décrite, je me suis demandé s'il ne serait pas opportun de retarder encore la nomination d'un doyen et de placer un professeur à ce poste de façon intérimaire, et, dans l'intervalle, nommer un comité consultatif pour examiner les critères d'embauche, de même que les autres difficultés ayant empêché le recrutement souhaité, comité qui pourrait faire rapport fin décembre par exemple. Peut-être faudrait-il faire suite aux recommandations de ce comité avant de lancer un nouveau concours. À mon avis, vaut mieux prendre le temps qu'il faut plutôt que d'installer un candidat qui a toutes les chances de ne pas trouver les moyens ou les appuis pour réussir à redresser la situation actuelle.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette lettre. Je ne veux pas ici faire autre chose que de dire que la nomination du doyen est une question qui intéresse beaucoup de personnes en plus de la communauté universitaire et que celles-ci ont à coeur la réputation et le développement de la Faculté.

Agréez, Monsieur Lanteigne, l'expression de mes sentiments distingués.

Michel Bastarache, CC,cr

cc M le Recteur Théberge, Mme Castonguai, directrice générale, pour diffusion aux membres du Conseil